



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2023

AFFICHÉ LE
13/07/2023

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 18

Convocation du 30/06/2023
Affichée le 30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – HAROSTEGUY Laure – ESQUERMENDY Mikel – ESQUERMENDY Karine - LEMBURE Elodie – SORHOUEY Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe - TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent

PROCURATIONS : M. Barthélémy BIDEGARAY à Mme Corinne CAUSSADE.

EXCUSÉ SANS PROCURATION : Mme Cécile AINCIART.

Monsieur le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne CAUSSADE.

N°	OBJET	VOTE
01	Projet d'acquisition de la propriété Erremunteguy	UNANIMITÉ
02	Décision modificative n° 1 au BP 2023 : Etude Erremunteguy	UNANIMITÉ
03	Règlement des services Enfance & Jeunesse - Année scolaire 2023/2024	UNANIMITÉ
04	Tarifs restauration scolaire - Année scolaire 2023/2024	UNANIMITÉ
05	Tarifs garderie - Année scolaire 2023/2024	UNANIMITÉ
06	Tarifs périscolaire soir et mercredi - Année scolaire 2023/2024	UNANIMITÉ
07	Tarifs ALSH et Accueil jeunes - Année scolaire 2023/2024	UNANIMITÉ

08	Création de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet.	UNANIMITÉ
09	Création d'un emploi non permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet.	MAJORITÉ
10	Étude d'une demande de droit d'usage et de travaux sur chemin rural	UNANIMITÉ
11	Approbation des rapports de la CLECT du 07 juin 2023	UNANIMITÉ
12	Convention avec TE 64 pour la réalisation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de la Mairie d'URCUIT.	UNANIMITÉ
13	Électrification rurale – Programme « Article 8 (Bayonne) 2021 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°20EF009.	UNANIMITÉ
14	Électrification rurale – Programme « Article 8 (Bayonne) 2022 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°20EF061.	UNANIMITÉ
15	Électrification rurale – Programme « Rénovation EP (Département) Rénovation 2021 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°20EP120.	UNANIMITÉ
16	Électrification rurale – Programme « Rénovation EP (Département) Rénovation 2022 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°23REP091.	UNANIMITÉ
17	Électrification rurale – Programme « Génie civil Communications Électroniques Option A 2021 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°20TE123.	UNANIMITÉ
18	Électrification rurale – Programme « Génie civil Communications Électroniques Option A 2022 » – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°23TE034.	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 13 juillet 2023.

URCUIT, le 13 juillet 2023

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

